

COMMUNE DE



**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

Membres en exercice	:	40
Membres présents :		
Jusqu'à 19h00	:	26
À partir de 19h00	:	27
Pouvoirs	:	5
Suffrages exprimés :		
Jusqu'à 19h00	:	31
À partir de 19h00	:	32

**DATE DE CONVOCATION :**  
27 avril 2016

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MAI 2016**

L'an deux mil seize, le deux mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Roët, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRLOUVET, Maire.

**Présents :** Jacques VIRLOUVET, Michel BOURGUIGNON, Aurore BRUAND, Annick LE RENARD, Francis JULIEN, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER, André LEBOURGEOIS, Magali PATARD-RÉGNÉ, Daniel ADAM, Marie-José LUCAS, Pascal DENEU, Thomas PAULMIER (à partir de 19h00), Nathalie DORLÉANS, Jean-Pierre DANIEL, Édith AKRÉMI, Delphine JAMET, Anne-Sophie BOULET, Yvan ROUSSEL, Yannick GILLETTE, Annie THIBault, Annie LAGARDE, Jean-Pierre LUET, Stéphanie FAUTRAS, Michèle PIQUOT, Frédéric NOËL, Céline LETELLIER, et Alain FOREAU.

**Absents excusés :** Luc GASNIER, Anne-Laure NATIVELLE, Thomas PAULMIER (jusqu'à 19h00), Lucile POULAIN, François PINÇON, Franck FÉRET, Nicolas PAUNET, Paul DOUESNEL, Ludovic BUON, Fabienne SUZANNE, Khadija PERREAU, Florence BIDERRE, Bruce YVON, Pascal LAVENIER.

**Absents non excusés :** néant.

**Pouvoirs :** Luc GASNIER à Pascal DENEU, Anne-Laure NATIVELLE à Michel BOURGUIGNON, Nicolas PAUNET à Jean-Pierre LUET, Ludovic BUON à Céline LETELLIER et Fabienne SUZANNE à Daniel ADAM.

**Secrétaire de séance :** Michel BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance :

- 9- Délibération : demande de subvention pour des travaux de mise aux normes de plusieurs systèmes d'assainissement individuel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'ordre du jour suivant :**

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Suffrages exprimés : 31
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**Ordre du jour :**

- 1- Élection d'un secrétaire de séance.
- A- PÉRI-SCOLAIRE**
  - 2- Délibération : régularisation de la délibération 16-01-2016 autorisant la vente du terrain du nouveau C.L.S.H. à la Communauté de Communes Entre Thue et Mue.
- B- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 3- Délibération : remboursement des frais de mission des élus.
- C- RESSOURCES HUMAINES**
  - 4- Délibération : adhésion à un service de santé au travail.
- D- FINANCES**
  - 5- Délibération : attribution de l'indemnité de gardiennage pour 2016.
  - 6- Délibération : adhésion au groupement de commande multi-énergie proposé par le S.D.E.C.
- E- URBANISME**
  - 7- Information : Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).
- F- TRAVAUX**
  - 8- Information : installation d'un pylône sur le territoire communal pour la téléphonie mobile.
  - 9- Délibération : demande de subvention pour des travaux de mise aux normes de plusieurs systèmes d'assainissement individuel.

Questions diverses

**1-) ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Michel BOURGUIGNON est désigné comme secrétaire de séance.

## 2-) DÉLIBÉRATION : RÉGULARISATION DE LA DÉLIBÉRATION 16-01-2016 AUTORISANT LA VENTE DU TERRAIN DU NOUVEAU C.L.S.H. À LA CDC ENTRE THUE ET MUE

Rapporteurs	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Délibération 16-01-2016 Plan de localisation de la parcelle

Monsieur le Maire indique que la délibération n°16-01-2016 du 04/01/2016 autorisant Monsieur le Maire à vendre le terrain du nouveau Centre de Loisirs Sans Hébergement à la Communauté de Communes Entre Thue et Mue ne mentionne pas le bon numéro de cadastre.

Il est nécessaire de revoter cette autorisation pour la parcelle dont le bon numéro de cadastre est BI 171 (2 358 m<sup>2</sup>).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- de céder ce terrain à titre gracieux à la Communauté de Communes,
- que la Commune de Rots prenne en charge les frais de notaire.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession.**

Présents : 26	Pouvoirs : 5	Suffrages exprimés : 31
<b>Pour : 31</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

## 3-) DÉLIBÉRATION : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES ÉLUS

Rapporteurs	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Arrêté ministériel du 26 août 2008

Monsieur le Maire demande plus de temps pour travailler de point. Il propose aux conseillers municipaux de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le report de ce point. Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée est missionnée pour travailler sur ce point.

## 4-) DÉLIBÉRATION : ADHÉSION À UN SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Rapporteurs	Documents
Mme Aurore BRUAND	Fiche pratique « Médecine préventive » Fiche pratique « Médecins agréés » Convention avec la C.M.A.I.C. Facture C.M.A.I.C.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée.

Madame Aurore BRUAND explique que d'après la loi :

- toutes les collectivités territoriales doivent adhérer à un service compétent en matière de santé au travail pour tout ce qui concerne la médecine préventive (par exemple : visite médicale tous les deux ans, détection des troubles musculo-squelettiques),
- il est possible de faire appel à un médecin agréé en médecine du travail pour les expertises (retour de congés maladie longue durée, retour de congés maladie ordinaire, sur demande du Comité médical) et les embauches (titulaires et non titulaires),
- plusieurs services de santé au travail ne peuvent pas être mis en concurrence. Il y a un secteur pour chaque organisme. Les Communes historiques de Lasson, de Rots et de Secqueville-en-Bessin dépendaient toutes du secteur du C.M.A.I.C. (Centre Médical Artisanal et Interprofessionnel du Calvados). La Commune nouvelle de Rots doit également y adhérer.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer la convention présentée ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au C.M.A.I.C., autorise et autorise Monsieur le Maire à signer la convention citée ci-dessus.**

Présents : 27	Pouvoirs : 5	Suffrages exprimés : 32
<b>Pour : 32</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**5-) DÉLIBÉRATION : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE POUR 2016**

Rapporteurs	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	La préfecture n'a pas été en mesure de fournir la circulaire mais la procédure et les montants ont été confirmés par M LOTTIN, responsable du service contrôle de légalité de la Préfecture du Calvados

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué.

Il explique que les circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 indiquent le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Elle peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle.

Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste le même que celui fixé pour 2015 :

- pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant l'église à des périodes rapprochées, ce montant est de 119.55 €,
- pour un gardien qui réside dans la commune, ce montant est de 474.22 €.

Monsieur Michel BOURGUIGNON propose l'attribution des indemnités de gardiennage suivante :

Église	Préposé	Domicile	Montant
Église de Lasson	Mme TALVAST	Rots (lieu-dit Lasson)	474.22 €
Église de Rots	Mme Liliane TASSILLY	Rots	474.22 €
Église de Secqueville-en-Bessin	Mme Stéphanie FAUTRAS	Rots (lieu-dit Lasson)	474.22 €

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à délibérer pour l'attribution de l'indemnité de gardiennage des églises de la Commune nouvelle. Cette dépense sera imputée à l'article comptable 6282. En 2015, l'indemnité de gardiennage de 119.55 € que le Conseil municipal avait décidé d'attribuer à Monsieur Michel LESCROART n'a pas été versée. Monsieur Thomas PAULMIER demande à ce que cette indemnité soit versée en 2016.

**Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, par 31 voix pour, 0 contre et 1 abstention autorise Monsieur le Maire à verser les indemnités de gardiennage citée ci-dessus et autorise le versement de l'indemnité de gardiennage de 119.55 € à Monsieur Michel LESCROART votée par le Conseil municipal de Secqueville-en-Bessin en 2015.**

**6-) DÉLIBÉRATION : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE MULTI-ÉNERGIE PROPOSÉ PAR LE S.D.E.C.**

Rapporteurs	Documents
Monsieur David CARRÉ	Acte constitutif du groupement de commande

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur David CARRÉ, responsable des services administratifs.

Monsieur David CARRÉ explique qu'il y a obligation de mettre en concurrence les marchés « fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés » et « fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments et services associés ».

La Commune de Rots n'a pas le personnel compétent pour instruire les dossiers de mise en concurrence pour ces types de marché très spécifiques.

Le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (S.D.E.C.) propose un groupement de commande commun à ses collectivités membres pour les domaines suivants :

- fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,
- fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments et services associés,
- fourniture et acheminement d'électricité pour les installations d'éclairage public, de feux tricolores et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur David CARRÉ précise que ce groupement de commande permettra d'obtenir des prix intéressants moyennant une participation annuelle au S.D.E.C. de 40 € (concerne les collectivités dont le nombre d'habitants est compris entre 1 000 et 10 000 habitants) pour les frais afférents au fonctionnement du groupement.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux :

- de sélectionner les domaines pour lesquels ils souhaitent voir la Commune participer au groupement,
- de l'autoriser à signer l'acte constitutif du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte que la Commune de Rots participe au groupement de commande décrit ci-dessus pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel (et services associés) et d'électricité pour les bâtiments publics (et services associés) moyennant une participation annuelle de 40 € pour les frais afférents au fonctionnement du groupement.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commande.

## 7-) INFORMATION : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Rapporteurs	Documents
M. André LEBOURGEOIS	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur André LEBOURGEOIS, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Monsieur André LEBOURGEOIS explique que parler d'aménagement de l'espace, c'est parler d'urbanisme. Aujourd'hui, et notamment depuis la loi Accès au Logement Urbain Rénové (A.L.U.R.), le champ de l'urbanisme intègre la problématique du logement ainsi que celle des déplacements.

En 2011, la Communauté de Communes Entre Thue et Mue a amorcé une démarche de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.). Il s'agit d'un document stratégique de programmation qui définit, à l'échelle d'un territoire, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins globaux en logements (quantitatifs et qualitatifs) en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre. Il est élaboré pour une période de 6 ans.

Outre les besoins en logement, le P.L.H. doit aussi répondre aux besoins en hébergement des personnes spécifiques et favoriser la mixité sociale ainsi que le renouvellement urbain.

Un PLH se déroule en 3 phases :

- le diagnostic,
- les orientations stratégiques,
- le plan d'actions.

Au sein de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue, il n'y a jamais eu de véritable volonté politique de partager une réflexion prospective sur l'aménagement du territoire intercommunal, notamment en matière d'urbanisme. Pourtant, l'idée de réaliser un P.L.H. a émergé en 2011 et l'Agence d'Urbanisme de Caen la Mer (A.U.C.A.ME) a été sollicitée pour accompagner cette démarche.

Le diagnostic du territoire a été réalisé en 2012. Il a été validé par la Communauté d Communs en 2014 et en 2015, la commission Espace et Aménagement du Territoire (E.S.A.T.) a proposé de poursuivre l'étude.

La Communauté de Communes va disparaître au 31/12/2016 et il est pertinent de se demander s'il faut poursuivre cette démarche.

Au 01/01/2017, avec la fusion entre les Communautés de Communes Entre Thue et Mue et Plaine Sud de Caen avec la Communauté d'agglomération Caen la mer, la Commune de Rots sera concerné par le P.L.H. de la future Communauté Urbaine ainsi constituée. La Communauté d'agglomération de Caen la Mer a réalisé un premier P.L.H. pour la période 2010-2015. Un second est en préparation pour 2016-2021. Elle intégrera les territoires des deux communautés de communes cités ci-dessus.

Il est évident que la procédure de P.L.H. à l'échelle de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue ne pourra pas aller à son terme avant la fin de l'année 2016. Toutefois il est intéressant de la poursuivre afin de préparer l'intégration de son territoire dans celui de la future Communauté urbaine. Ainsi, les spécificités territoriales, les souhaits et les objectifs en matière de développement urbain pourront mieux être pris en compte dans le future P.L.H. de la Communauté urbaine. La problématique du logement est un sujet qui s'inscrit dans la durée, et le futur P.L.H. se construira dans le prolongement du précédent.

Dans sa phase de préparation, les thématiques pressenties qui alimenteront les orientations du prochain P.L.H. sont les suivantes :

- l'action sur le parc existant à travers la rénovation énergétique des logements,
- le maintien d'un rythme de construction pour répondre aux besoins actuels des habitants,
- une répartition équilibrée de l'offre des logements sur l'ensemble du territoire,
- la solidarité et l'équilibre social de l'habitat,
- l'accès à la propriété abordable.

Afin de tenir compte des objectifs de construction des communes et de répartir au mieux les contributions territoriales, L'A.U.C.A.M.E. a développé une méthode qui s'appuie sur la notion d'armature urbaine classant et hiérarchisant les communes d'un territoire en tenant compte de plusieurs critères. Cinq variables permettent d'établir cette classification :

- le nombre d'habitants,
- les équipements et les services,
- l'emploi au lieu de travail,
- la desserte en transport en commun,
- la part des logements collectifs dans le parc de logements.

Cette méthode permet d'établir une cohérence entre la typologie des logements à produire et leur implantation territoriale en tenant compte des conditions d'accueil des résidents (existence des équipements publics, des commerces, des transports en commun, proximité des emplois...)

Pour résumé :

- 1-) poursuite de l'étude du P.L.H. sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Thue et Mue,
- 2-) proposition d'évolution de l'armature urbaine, en positionnant :
  - la Commune historique de Rots en pôle secondaire,
  - les Communes historique de Lason et Secqueville-en-Bessin restent en commune rurale.
- 3-) cette nouvelle classification n'accroît pas les contraintes fixées par le Schéma de COhérence Territorial (S.C.O.T.) :
  - densité,
  - pourcentage de logements sociaux (...)
- 4-) la Communauté de Communes Entre Thue et Mue sera associée à la préparation du futur P.L.H. de la Communauté urbaine.
- 5-) le futur P.L.H. de la Communauté urbaine ne devrait pas être approuvé avant la fin de l'année 2018.

<b>8-) INFORMATION : INSTALLATION D'UN PYLÔNE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE</b>
--

Rapporteurs	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Marie délégué qui explique que la société Orange prévoit l'installation d'une antenne de 30 mètres de haut dans une parcelle privée à la sortie de Rots vers Rosel. Cela permettra d'améliorer la couverture du réseau de téléphonie mobile.

La parcelle en question est en dehors du périmètre soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France ce qui facilitera l'instruction de la demande d'autorisation de construire l'antenne.

Monsieur Michel BOURGUIGNON précise que la Commune de Secqueville-en-Bessin n'est pas concernée par cette amélioration du réseau de téléphonie mobile.

**9-) DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE PLUSIEURS SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Rapporteurs	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	néant

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué.

Monsieur Michel BOURGUIGNON explique que les systèmes d'assainissement individuel de plusieurs bâtiments publics de la Commune nouvelle ne sont pas aux normes.

Des travaux de réhabilitation sont nécessaires pour :

- l'atelier de Lasson,
- la Mairie de Secqueville-en-Bessin,
- la salle polyvalente de Secqueville-en-Bessin.
- le logement communal de Secqueville-en-Bessin.

Ces travaux sont éligibles à des subventions du Conseil départemental du Calvados.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à demander ces subventions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions au Conseil départemental pour le financement des travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel des bâtiments publics cités ci-dessus.**

**QUESTIONS DIVERSES**

1-) Réception des vétérans

Monsieur le Maire demande une participation représentative de l'ensemble du territoire de la Commune nouvelle au réunion de la section « Rots rendez-vous 44 » créé par l'association Cocktail Culture pour gérer la transmission de la mémoire de la libération de juin 1944.

Les membres du Conseil municipal qui participent actuellement sont :

- Monsieur le Maire (Rots)
- Monsieur Thomas PAULMIER (Rots)
- Monsieur Michel BOURGUIGNON (Lasson)
- Monsieur André LEBOURGEOIS (Rots)

Monsieur le Maire souhaite que les communes historiques de Lasson et Secqueville-en-Bessin soient mieux représentées. Madame Michèle PIQUOT, Monsieur Francis JULIEN, Madame Annick LE RENARD et Madame Aurore BRUAND se proposent.

Pour le moment, les participants de « Rots rendez-vous 44 » sont :

Membres du Conseil municipal	Membres extérieurs au Conseil municipal
Monsieur le Maire (Rots)	Monsieur Max PLANCHON
Monsieur Thomas PAULMIER (Rots)	Madame Bénédicte MOUGEON
Monsieur Michel BOURGUIGNON (Lasson)	Madame Delphine DOYENNEL
Monsieur André LEBOURGEOIS (Rots)	Monsieur Alain DELHOMMEAU
Madame Aurore BRUAND	Madame Isabelle LE ROUX
Madame Annick LE RENARD	Madame Anne-Marie LEMOUTON
Monsieur Francis JULIEN	Madame Chantal RICHARZ
Madame Michèle PIQUOT	

2-) Nouveau planning des Conseils municipaux

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que désormais, il y aura un Conseil municipal tous les premiers lundi du mois.

3-) Futur échangeur routier du Hamel

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Rots participera au financement du projet par un fonds de concours. La somme de 20 000 € a été inscrite au budget primitif pour ce projet.

4-) Fusion entre les Communauté de Communes Entre Thue et Mue / Plaine Sud de Caen et la Communauté d'agglomération Caen la mer

Monsieur le Maire propose qu'un point soit fait au prochain Conseil municipal sur l'état d'avancement des négociations entre les communes de la future Communauté urbaine au sein des séminaires des Maires et des Comités de Pilotage (COFIL) qui ont lieu actuellement dans les locaux de la Communauté d'agglomération Caen la mer.

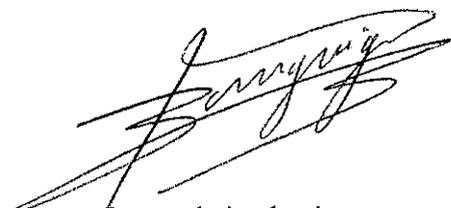
5-) Création d'un groupe de travail pour l'uniformisation des règles de gestion des salles des fêtes

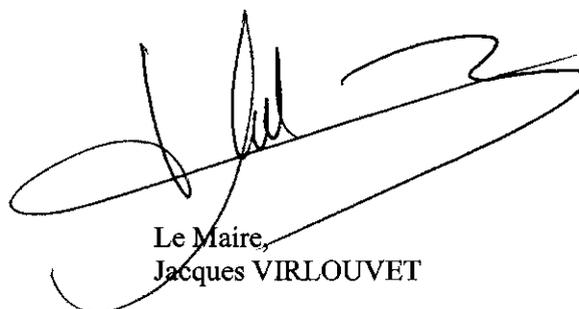
Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail soit constitué pour l'uniformisation des règles de gestion des salles communales.

Le groupe de travail sera constitué des noms suivants :

- Monsieur Thomas PAULMIER,
- Monsieur Luc GASNIER,
- Monsieur Paul DOUESNEL,
- Monsieur Michel BOURGUIGNON,
- Madame Annick LE RENARD,
- Madame Aurore BRUAND.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et cinquante minutes.**

  
Le secrétaire de séance,  
Michel BOURGUIGNON

  
Le Maire,  
Jacques VIRLOUVET

